

CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

- ◆ **Le tarif préférentiel** s'applique à toute nouvelle inscription reçue **jusqu'au 1^{er} Juin 2023 à minuit** heure française (1^{re} échéance).
- ◆ Le tarif standard s'applique à toute nouvelle inscription reçue **à partir du 2 Juin 2023**.
- ◆ Le tarif sur place s'applique **à partir du 21 août 2023**.

MODIFICATION & ANNULATION

Les annulations et /ou modifications de votre inscription (y compris pour le programme social) doivent être annoncées par courriel à MCI (registration@icr2023.com) selon les conditions suivantes :

- **Jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2023 inclus** : retenue de 50% des sommes versées.
- **A partir du vendredi 2 juin 2023** : aucun remboursement.

Les changements de nom seront considérés comme une modification d'inscription pour laquelle le règlement d'un montant de 40 € TTC sera demandé.

Des frais de dossier d'un montant de 40€ TTC seront facturés pour toute modification d'inscription ou de réservation reçue à partir du vendredi 28 juillet 2023.

Si un badge est perdu ou oublié sur place, des frais administratifs de 80 € TTC seront facturés pour la réimpression du badge après vérification d'identité (passeport, permis de conduire ou autres pièces d'identité reconnues).

CONDITIONS DE PAIEMENT

- ◆ Seules les **EuroCard / MasterCard, Visa et American Express** sont acceptées.

Tous les paiements doivent être effectués en Euros (EUR).

Dès la fin de votre enregistrement en ligne, vous recevrez une facture correspondant à vos réservations. Cette facture tient lieu de contrat. Une fois celle-ci éditée, les conditions de paiement et d'annulation s'appliquent.

Pour toute modification et/ou nouvel enregistrement effectué sur site, vous devrez vous acquitter directement de la somme totale due (en espèces ou par carte de crédit).

Les remboursements éventuels se feront **APRÈS** le congrès et aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée **après le lundi 25 septembre 2023**.

En revanche, si le Congrès ICR 2023 est basculé automatiquement en inscriptions virtuelles aucun remboursement ne sera effectué.

PROCÉDURE DE GROUPE

À réception de votre règlement, nous vous ferons parvenir un lien vers un portail personnalisé vous permettant d'enregistrer les noms de vos participants et d'assigner les droits d'inscription pour chacun.

La totalité des sommes dues doit parvenir à MCI avant le début du Congrès par carte de crédit ; **si l'ensemble de vos factures n'est pas soldé, nous ne serons pas en mesure d'éditer les badges de vos participants.**

Après le **lundi 17 juillet 2023**, seuls les paiements par carte de crédit seront acceptés.

- ◆ La date limite de réception des listes complétées est fixée au **lundi 17 juillet 2023** afin de finaliser votre groupe et la liste de vos participants.
- ◆ Toute modification et/ou annulation doit être communiquée par courriel à MCI pour être validée (veuillez-vous référer aux points « Modification & Annulation » ci-dessus pour les frais relatifs à ces opérations).

CONDITIONS GÉNÉRALES

Assurance, désistement et responsabilité :

Il est recommandé aux participants d'obtenir la couverture assurance adéquate pour leur voyage (santé, accident, rapatriement, annulation, vol) avant de partir. L'AFF (ASSOCIATION FRANÇAISE DU FROID) et MCI ne portent aucune responsabilité en cas d'accident dû ou provoqué par les participants et personnes accompagnantes pendant ou à la suite de la Conférence ni pendant aucun des événements organisés autour de celle-ci.

L'AFF et/ou leur agent MCI et/ou ses propres agents peuvent le cas échéant, et pour toute raison indépendante de leur volonté, annuler ou modifier, sans préavis, le Congrès et/ou son contenu ou tous horaires, plans ou activités liés directement ou indirectement à ladite manifestation.

Aucune compensation ne sera accordée pour les dommages pouvant résulter de telles modifications ou annulations. En outre – et à l'exception de tout dommage intentionnel ou négligence grave de la part de l'AFF et / ou de leur agent MCI et / ou de ses propres agents – ni l'AFF, ni MCI ni ses propres agents ne seront responsables des dommages directs ou indirects, y compris les dommages immatériels, subis par les participants du fait du non-respect des clauses de ce document.

En ces circonstances, l'AFF se réserve le droit soit de retenir la totalité des frais d'inscription et de les utiliser pour un futur Congrès, soit de rembourser les frais d'inscription après avoir déduit les frais déjà encourus lors de l'organisation du congrès et qui n'ont pu être récupérés de tiers.

Le congrès ICR 2023 se réserve le droit de modifier le programme qui n'est publié qu'à titre indicatif.

L'AFF n'est en aucun cas responsable de dommages matériels ou corporels encourus par les participants lors du Congrès ICR 2023. Chaque participant doit s'assurer en conséquence.

En participant au congrès, vous déchargez l'AFF, ses membres, collaborateurs, employés, directeurs et administrateurs, ainsi que MCI, de toute responsabilité relative aux éventuels dommages, pertes, dépenses ou blessures que vous pourriez subir dans le cadre de cette ou ces manifestations, y compris, dans les limites prévues par la loi, ceux causés entièrement ou en partie par les parties mentionnées ci-dessus (inclusivement mais pas exclusivement ceux dus à la négligence, à la négligence grave et à la témérité). Cette décharge de responsabilité lie vos héritiers, exécuteurs testamentaires, fondés de pouvoir, successeurs et cessionnaires.

Age minimum :

L'inscription et / ou l'admission au congrès est réservée aux participants âgés de 18 ans ou plus, en raison des réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité. Toute inscription par une personne âgée de moins de 18 ans n'est pas autorisée et constitue une violation des présentes Conditions générales et entraînera

ICR 2023 - MCI France

25 rue Anatole France – CS70139 – 92532 Levallois-Perret Cedex
E-mail : registration@icr2023.com – Téléphone : +33 (0)1 70 39 35 71
Site officiel : www.icr2023.org

automatiquement la perte de son inscription. Vous acceptez par la présente que les pièces d'identité doivent être fournies au personnel sur demande. En vous inscrivant au congrès ou en y entrant, vous déclarez et garantes que vous avez 18 ans ou plus, et que vous vous engagez à respecter l'ensemble des conditions du présent document.

Force majeure :

L’AFF, MCI et l’hôtel se dégagent de toute responsabilité pour la non-exécution partielle ou totale du présent contrat comme résultat d’un événement fortuit, d’un acte causé par un tiers ou un cas de force majeure tels que : mesures d’urgence instaurées par le gouvernement ou les autorités locales ; actes de terrorisme, grève totale ou partielle, guerre, fermeture, inondation, incendie, causes naturelles, ou toute autre cause indépendante de la volonté de l’hôtel et qui empêcherait l’hôtel d’accueillir les clients du Congrès ICR 2023 ou de MCI ou si, pour les mêmes raisons, la manifestation est annulée par L’AFF ou MCI.

Diffusion photographique / vidéographique :

Pendant le congrès, L’AFF pourra procéder à des captations photographiques, vidéographiques et sonores. Ce matériel sera utilisé dans les bulletins d’information, les rediffusions des sessions et d’autres supports promotionnels du Congrès ICR 2023, sous forme imprimée, électronique ou autre, y compris le site Web. En participant à cette conférence, vous autorisez l’AFF à utiliser à des fins pédagogiques ou promotionnelles, dans ses publications (imprimés, site Web ou n’importe quel autre support), votre photographie, votre image ou des enregistrements audio/vidéo de votre personne, en totalité ou en partie, sans restriction ni limite.

L’AFF, les membres de sa direction, ses employés et toutes les personnes concernées sont déchargées de toute responsabilité liée à la captation, à la numérisation ou à la publication d’entretiens, de photographies, d’images informatiques et d’extraits audio/vidéo. Si vous ne souhaitez pas être photographié/e ou enregistré/e en vidéo, veuillez en informer les personnes chargées des captations.

VISA

Une lettre d’invitation personnalisée à des fins de demande de visa peut être envoyée aux participants ayant une **inscription confirmée et entièrement payée**.

La lettre est destinée à aider les participants à obtenir le financement de leur voyage ou à obtenir un visa, mais **n’implique en aucune manière une quelconque aide ou participation financière de la part des organisateurs**.

Pour obtenir une lettre d’invitation afin de faciliter vos démarches d’obtention de visa, vous devez vous inscrire et vous acquitter des droits d’inscription.

En cas de refus d’une demande de visa, l’intégralité des frais d’inscription pourront être **remboursés** par les organisateurs à réception d’un **document officiel de l’ambassade ayant refusé le visa**.

Nous vous invitons par ailleurs à vérifier auprès des services des Consulats ou Ambassades de France <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france-22365/> quels types de documents sont nécessaires pour demander votre visa car cela peut varier d’un pays à l’autre

Nous vous rappelons que **la demande de visa peut prendre du temps** et vous devez initier votre demande suffisamment en amont du congrès.